

**Commune d'ETH**  
**République française, Département du Nord**  
**Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe**

**PROCES-VERBAL**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du : 8 décembre 2022**

**Convocation en date du : 6 décembre 2022**

**Nombre de Membres : 9**

**En exercice ayant pris part à la délibération : 7**

Le huit décembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance extraordinaire dans la salle des associations d'Eth sous la présidence de Madame Pierrette GUIOST, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames GUIOST, LARA et STIBLING  
Messieurs WIPLIEZ, HECQUET, GENAMEZ et KRIEGEL

**Absents excusés :** Messieurs GILBERT et JENOT

**Secrétaire de séance :** Madame LARA Marie-Claire

**Ordre du jour :**

**Délibérations :**

1. BUDGET : Délibération Modificative du Budget N°2

**Questions diverses :**

- A. Néant

**Délibérations**

**1. DELIBERATION 022/2022 :**

Madame le Maire explique à l'assemblée la nécessité d'effectuer une délibération modificative du budget pour le motif suivant :

- Acquisition de matériel informatique (un ordinateur portable et une tablette) suite à l'attribution d'une subvention de l'état pour l'achat de matériel informatique reconditionné.

*Il est débattu de la nécessité d'acheter une tablette pour la mairie. Madame le Maire précise que cette demande de subvention a été faite dans la cadre de l'habilitation « aidants connect » et qu'il est impossible d'effectuer l'achat séparément au regard de la subvention accordée.*

Après exposé et débat, l'assemblée décide par **7 Voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 Abstention(s)** de modifier les comptes suivants :

- compte R/I/13/132 – Subvention d'investissement: + 1.248,81 €

- compte D/I/21/2183 – Immobilisations corporelles/ Matériel informatique :  
+ 1.248,81 €

### Questions diverses

Néant

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour de la séance, Madame le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et lève la séance à 19h00.

Fait à Eth, 09/12/2022  
La secrétaire de séance  
Marie-Claire LARA



---

### Arrêt du Procès-verbal

Séance du 12 janvier 2023

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2022 a été transmis par mail à tous les membres du Conseil Municipal.

Elle demande aux Conseillers s'il y a des précisions ou modifications à apporter à celui-ci. Aucune remarque n'ayant été formulée, Madame le Maire prononce l'arrêt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2022.

---

### Procès-verbal arrêté le : 12/01/2023

Le Maire,  
Pierrette GUIOST

Le Secrétaire de séance  
Laurent GENAMEZ